



Arrêté du Conseil communal

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège de suppléant devenu vacant au Conseil général par suite de la démission de Mme Raphaëlle Javet au 30 août 2022 et la nomination de Mme Nicole Humbert-Droz Laurent en tant que conseillère générale ;

vu les résultats de l'élection des autorités communales du 25 octobre 2020 ;

vu le désistement de Mme Françoise Ryf, dernière viennent-ensuite ;

considérant ainsi que la liste du parti socialiste à laquelle appartient le siège vacant n'a plus de viennent-ensuite ;

vu le courrier par lequel le parti socialiste présente M. Anthony Logatto comme candidat suppléant au Conseil général ;

vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

arrête :

- Art. 1 :** M. Anthony Logatto est proclamé élu suppléant au Conseil général.
- Art. 2 :** Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'une publication dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition au conseiller proclamé.
- Art. 3 :** Sa nomination prend effet dès l'entrée en force du présent arrêté.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Maxime Rognon

Le secrétaire,
François Del Rio